

PREUVE COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AUX  
COÛTS MARGINAUX EN APPROVISIONNEMENT  
DÉCOULANT DE LA DÉCISION D-2018-080

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DROIT EXCLUSIF ET STRUCTURE DE MARCHÉ.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>FOURNITURE.....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>TRANSPORT ET ÉQUILIBRAGE.....</b>	<b>5</b>
	4.1 Imprévisibilité.....	5
<b>5</b>	<b>IMPACT DE L'AJOUT DE CLIENTS SUR LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
	5.1 Méthodologie.....	7
	5.2 Résultats .....	8
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>

## 1 INTRODUCTION

1 Le 9 juillet 2018, la Régie rendait sa décision D-2018-080, dans laquelle elle demandait à Énergir  
2 de proposer une méthodologie visant à inclure les coûts marginaux de fourniture, de transport et  
3 d'équilibrage dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de  
4 réseau.

5 « [120] En conséquence, la Régie ordonne au Distributeur de prévoir l'inclusion, dans la  
6 méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau, des coûts marginaux  
7 des services FTÉ, à la suite de la décision qu'elle rendra à cet égard dans le cadre de la phase 2  
8 du présent dossier. »<sup>1</sup>

9 Énergir rappelle qu'actuellement, seul le service de distribution est concerné par l'analyse de  
10 rentabilité. Celle-ci vise à évaluer si les coûts marginaux résultant de l'arrivée d'un nouveau client  
11 sont plus élevés que les coûts moyens de l'ensemble de la clientèle d'Énergir. L'analyse cherche  
12 ainsi à déterminer si la venue d'un nouveau client ferait augmenter ou diminuer les tarifs de  
13 l'ensemble de la clientèle d'Énergir. Autrement dit, la méthodologie d'évaluation de la rentabilité  
14 évalue si les revenus générés par un nouveau client vont permettre à Énergir de récupérer les  
15 coûts marginaux qui lui sont associés ainsi qu'une portion des coûts fixes liés aux investissements  
16 passés d'Énergir.

17 Énergir comprend que par sa demande, la Régie s'attend à ce qu'elle établisse une grille de coûts  
18 à inclure dans l'analyse de rentabilité qui présente tous les coûts d'approvisionnement qu'un client  
19 marginal lui occasionnera par rapport au revenu généré par ce client sur l'horizon d'analyse, soit  
20 une analyse équivalente à celle en place au service de distribution.

21 Le présent document constitue la réponse d'Énergir à cette demande de la Régie.

---

<sup>1</sup> R-3867-2013, Phase 3, D-2018-080, p. 37.

## 2 DROIT EXCLUSIF ET STRUCTURE DE MARCHÉ

1 Énergir rappelle que son droit exclusif ne porte que sur le service de distribution et soumet que  
2 la structure monopolistique en place pour la distribution d'énergie repose fortement sur les  
3 économies d'échelle au niveau des infrastructures de distribution.

4 Les services d'approvisionnement sont transigés soit sur un marché libre et compétitif ou sur un  
5 marché avec des tarifs réglementés. Énergir n'a donc pas d'influence sur le marché et sur les  
6 prix. Ainsi, les économies d'échelle relatives à des investissements ne sont pas une prémisse de  
7 l'offre des services d'approvisionnement d'Énergir.

8 Énergir considère que la relation entre le coût marginal et le coût moyen du service de distribution  
9 est très différente de celle des services d'approvisionnement. Énergir soumet qu'étant donné que  
10 les services d'approvisionnement ne sont pas des services exclusifs du distributeurs, elle  
11 maintient les tarifs le plus près possible du prix du marché, donc les tarifs sont égaux aux coûts  
12 moyens. Ainsi, elle considère que les critères d'ajout de clients au réseau ne devraient concerner  
13 que le service de distribution.

## 3 FOURNITURE

14 Énergir soumet que la molécule de gaz naturel est une commodité transigée sur un marché  
15 concurrentiel et liquide. Énergir transige régulièrement sur ce marché afin de s'approvisionner et  
16 de s'adapter à la demande de sa clientèle. Les achats qu'elle effectue concernent une période  
17 donnée qui ne dépasse pas un an et elle achète ainsi à chaque année l'ensemble des  
18 approvisionnements en fourniture nécessaires à la desserte de sa clientèle en gaz de réseau. La  
19 structure d'approvisionnement est donc caractérisée par une importante flexibilité qui permet à  
20 Énergir de s'adapter en cours d'année en fonction de l'évolution des clients et de leur demande.

21 Énergir soumet également qu'elle ne dispose pas de pouvoir d'achat significatif sur le marché et  
22 que la variation de sa demande n'a pas d'impact sur le prix de marché ni sur le prix qu'elle paie  
23 pour ses achats en fourniture. L'augmentation des besoins d'approvisionnement marginale due  
24 à l'arrivée d'un ou plusieurs nouveaux clients n'est pas de nature à augmenter le coût moyen de  
25 la fourniture contractée par Énergir.

1 L'inclusion des coûts marginaux de fourniture n'a donc pas d'impact sur la rentabilité d'un projet  
2 puisque que les coûts marginaux sont égaux aux coûts moyens, et ce, dès la première année de  
3 consommation suivant un projet d'extension.

#### 4 TRANSPORT ET ÉQUILIBRAGE

4 Énergir soumet qu'à moyen et long terme, les coûts marginaux des services de transport et  
5 équilibrage sont égaux aux coûts moyens. La présente section démontre la dynamique de ces  
6 coûts à plus court terme.

7 Au niveau du transport (fonctionnalisé au service de transport ou d'équilibrage), le processus de  
8 contractualisation de nouvelles capacités auprès de TCPL (*New Capacity Open Season (NCOS)*)  
9 permet d'obtenir la livraison de ces capacités trois ans après la signature de l'entente. À partir de  
10 l'entrée en service des nouvelles capacités de transport, les tarifs de TCPL s'appliquent. Ces  
11 tarifs sont les mêmes qu'Énergir paie pour ses capacités déjà contractées.

12 Au niveau de l'entreposage, Énergir renouvelle une partie de ses capacités d'entreposage hors  
13 franchise sur une base annuelle, donc l'ajustement pour ce service serait théoriquement  
14 seulement d'un an. De plus, Énergir soumet qu'elle dispose en général d'un délai entre le moment  
15 où elle connaît la demande d'un futur client et le moment où elle doit y répondre. Cette période  
16 d'ajustement lui permet de planifier l'intégration de cette nouvelle demande et de modifier son  
17 portefeuille en conséquence et ainsi réduire les écarts entre les coûts marginaux et les coûts  
18 moyen d'approvisionnement.

19 Énergir soumet donc que s'il y a un écart entre le coût marginal et le coût moyen des services de  
20 transport et d'équilibrage, celui-ci ne durera qu'entre 1 et 3 ans.

##### 4.1 IMPRÉVISIBILITÉ

21 En réponse à une demande de renseignement de la Régie, Énergir soutenait que la différence  
22 entre le coût moyen et le coût marginal en approvisionnement est relativement faible et de durée  
23 limitée :

24 « [...] bien qu'il soit possible que certains projets d'extension puissent occasionner des coûts  
25 marginaux de fourniture, de transport et d'équilibrage différents du coût moyen du portefeuille des

1        *outils détenus, donc différents des tarifs en vigueur, de tels cas seraient très rares, avec un effet*  
2        *très faible et pour une très courte durée (temporaire). »<sup>2</sup>*

3        La Régie ne considérerait pas cet argumentaire suffisant pour justifier l'absence des coûts des  
4        services d'approvisionnement dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets  
5        d'extension de réseau :

6        *« [116] La Régie ne retient donc pas l'argument d'Énergir soutenant que puisque l'écart entre les*  
7        *coûts marginaux FTÉ et les revenus est nul ou très faible, il n'y a pas lieu de le considérer. »<sup>3</sup>*

8        Elle ajoutait :

9        *« La Régie est d'avis qu'au fil du temps, la relation entre les coûts marginaux et les coûts moyens*  
10       *des services FTÉ peut évoluer dans tous les sens et cette évolution est difficilement prévisible. »<sup>4</sup>*

11       Énergir considère que cette imprévisibilité, reconnue par la Régie, empêche Énergir d'intégrer  
12       ces coûts à une analyse de rentabilité. En effet, une multitude d'outils gaziers sont à sa disposition  
13       pour optimiser son plan d'approvisionnement et le coût d'un plan d'approvisionnement marginal  
14       dépend grandement du contexte en vigueur au moment de l'exercice, ce qui rendrait les résultats  
15       de l'analyse de rentabilité beaucoup moins stables que ceux de l'étude de rentabilité en  
16       distribution.

17       Énergir tient à préciser qu'elle peut parfois répondre aux besoins d'approvisionnement d'un  
18       nouveau client sans acheter de nouveaux outils sur le marché. Par exemple, Énergir pourrait  
19       potentiellement utiliser des outils d'approvisionnement déjà détenus, dont les coûts marginaux  
20       seraient égaux au coût moyen. Dans le cas où Énergir devrait acheter de nouveaux outils sur le  
21       marché secondaire pour répondre à la demande d'un nouveau client, le coût marginal pourrait  
22       être plus faible ou plus élevé que le coût moyen puisqu'il serait sujet aux fluctuations du marché.  
23       Le coût marginal d'approvisionner un client peut donc être différent en fonction du contexte  
24       prévalent au moment de la demande de branchement du client, et l'inclusion de ces coûts créerait  
25       potentiellement des résultats hautement imprévisibles.

26       Le modèle d'établissement de la rentabilité est utilisé par Énergir pour évaluer la rentabilité des  
27       nouveaux clients potentiels. Le nombre de nouveaux clients potentiels représente, sur une base

---

<sup>2</sup> R-3867-2013, Phase 3, Gaz Métro-9, Document 17, p. 77.

<sup>3</sup> R-3897, D-2018-080, p. 36.

<sup>4</sup> R-3897, D-2018-080, p. 36.

1 annuelle, quelques milliers de clients. Cet outil doit donc être simple d'utilisation (ne peut être une  
2 étude au cas par cas) et présenter une certaine stabilité au niveau de l'évaluation des coûts dans  
3 le temps afin de permettre une prise de décision efficiente et cohérente dans le temps.

4 Énergir considère que la quantification des coûts marginaux des services de transport et  
5 d'équilibrage pour les premières années est imprévisible et que l'inclusion de ces coûts pourrait  
6 potentiellement entraîner de l'iniquité entre les multiples clients sujets à l'évaluation de la  
7 rentabilité. Cette imprévisibilité pourrait également provoquer un biais dans la décision d'Énergir  
8 « d'accepter » ou non un nouveau client puisque l'évaluation des coûts marginaux pourrait  
9 changer, par exemple, entre la date du calcul des coûts marginaux et la date de branchement du  
10 client.

## **5 IMPACT DE L'AJOUT DE CLIENTS SUR LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT**

11 Les éléments énumérés dans la présente preuve démontrent que l'inclusion des coûts marginaux  
12 d'approvisionnement dans l'évaluation de la rentabilité d'un projet n'est pas nécessaire, sur  
13 l'horizon de l'analyse de la rentabilité, car :

- 14 • Les coûts marginaux sont généralement égaux aux coûts moyens sur la période d'analyse  
15 qui est généralement de 40 ans; et
- 16 • Pour les services FTÉ, les tarifs reflètent les coûts moyens pour l'ensemble des clients ou  
17 catégories de clients.

18 Cela dit, Énergir a tout de même tenté d'évaluer l'impact, sur une période de 1 à 3 ans, de l'ajout  
19 d'un client ou un projet sur le plan d'approvisionnement.

### **5.1 MÉTHODOLOGIE**

20 Dans le but de simuler l'impact de l'ajout d'un nouveau client ou projet sur le plan  
21 d'approvisionnement, Énergir a ajouté la demande relative au projet à celle prévue au plan  
22 d'approvisionnement et a procédé à une nouvelle évaluation des coûts en ajustant les outils  
23 requis pour répondre à cette nouvelle demande. Ceci permet théoriquement de déterminer  
24 l'impact marginal du projet sur les coûts. Le coût marginal du projet est donc égal à la différence

1 entre le coût du plan d'approvisionnement incluant la demande estimée de ce projet et celui du  
2 plan d'approvisionnement sans cette demande marginale.

3 Cette approche se veut, d'après Énergir, la façon la plus précise et optimale d'estimer l'impact  
4 marginal de l'ajout d'un projet sur l'ensemble de ses coûts d'approvisionnement. Il importe  
5 cependant de préciser que cette méthode requiert une quantité de travail considérable et qu'il ne  
6 serait donc pas possible pour Énergir de l'appliquer aux milliers d'ajouts annuels de clients ou  
7 projets.

## 5.2 RÉSULTATS

8 Énergir a testé cette méthodologie en générant plusieurs versions du plan d'approvisionnement  
9 déposé dans le cadre de la Cause tarifaire 2020-2021 en y ajoutant des clients avec des volumes  
10 de consommation et des profils (stable et interruptible) différents sur la période durant laquelle il  
11 pourrait y avoir un écart entre le coût moyen et le coût marginal, soit pour une période de 3 ans  
12 suivant l'avènement d'un nouveau projet ou client.

13 Après avoir analysé les différentes versions du plan d'approvisionnement, Énergir a constaté que  
14 le coût moyen d'approvisionnement total diminuait pour chacune des versions où des clients  
15 étaient ajoutés, en fonction des outils disponibles sur le marché au moment de l'évaluation. Ceci  
16 signifie donc que le coût marginal à court terme lié à l'ajout de projets ou clients est plus faible  
17 que le coût moyen. Il importe cependant de spécifier qu'étant donné que les résultats de  
18 l'évaluation des coûts marginaux sont influencés par plusieurs éléments, notamment le moment  
19 où les coûts marginaux sont calculés, la résultante de l'analyse aurait pu démontrer l'effet inverse,  
20 c'est-à-dire que le coût marginal à court terme lié à l'ajout de projets/clients soit plus élevé que le  
21 coût moyen.

22 Énergir juge important de réitérer que bien que l'évaluation du coût marginal soit réalisable d'un  
23 point de vue théorique, les résultats des analyses sont hautement volatils, donc difficilement  
24 prévisibles, tel que reconnu par la Régie<sup>5</sup>. Effectivement, les résultats sont notamment tributaires  
25 des variations des prix du marché et du moment choisi pour prévoir la consommation de la  
26 clientèle actuelle. Selon Énergir, le critère de stabilité temporelle doit être respecté afin d'assurer  
27 l'équité de la clientèle dans l'évaluation de projets d'investissement. Or, les caractéristiques des

---

<sup>5</sup> R-3897, D-2018-080, p. 36.



1 coûts d'approvisionnement ainsi que le marché dans lequel elle évolue ne permettent pas à  
2 Énergir de rencontrer ce critère et rendent le choix d'une méthodologie juste et équitable  
3 extrêmement difficile, voire impossible, à déterminer.

## **6 CONCLUSION**

4 Compte tenu de ce qui précède, Énergir juge que pour évaluer l'impact d'un nouveau projet sur  
5 ses coûts d'approvisionnement, le coût moyen, égal au coût marginal, se veut la meilleure  
6 estimation des coûts dudit projet.

7 Si la Régie le juge nécessaire, Énergir pourrait, même si l'impact sur l'analyse de rentabilité serait  
8 nul, ajouter à l'analyse de rentabilité des coûts marginaux d'approvisionnement égaux aux  
9 revenus d'approvisionnement.

10 Cependant, Énergir soumet qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les coûts marginaux des services  
11 de fourniture, de transport et d'équilibrage dans la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des  
12 projets d'extension de réseau car ils n'auraient pas d'impact sur la rentabilité et alourdiraient  
13 indûment l'analyse.

14 **Énergir demande à la Régie de prendre acte des suivis demandés à sa décision D-2018-080**  
15 **devant être déposés dans le cadre de la phase 2 du présent dossier et de s'en déclarer**  
16 **satisfaite.**